DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE JUIN 2025

Affaire 09-300625
Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AK 324 / Vente au profit de la SAS TUIT-TUIT

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **26 juin 2025** (faute de quorum lors de la séance du 26 juin 2025 dont convocation a été faite le 20 juin 2025) et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absents : 08

Procurations : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Joan DORO

L'an deux mille vingt-cinq **le TRENTE JUIN** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale– Mickaël PAYET conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Sabine IGOUFE– Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint à Gina DALLEAU – Sabrina HOARAU conseillère municipale à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Joan DORO

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES 11 RÉUNION

LE MAIRE,

Johnny PAYET

Publicité faite le 04 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM09-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Affaire 09-260625

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AK 324 / Vente au profit de la SAS TUIT-TUIT

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle AK 324 issue de la division de la parcelle AK 59 située au deuxième village.

Par courrier en date du 12 mai 2025, la SAS TUIT-TUIT a manifesté son intérêt d'acquérir la parcelle cadastrées AK 324 d'une superficie de 2200 m² en vue de réaliser une extension du complexe hôtelier existant.

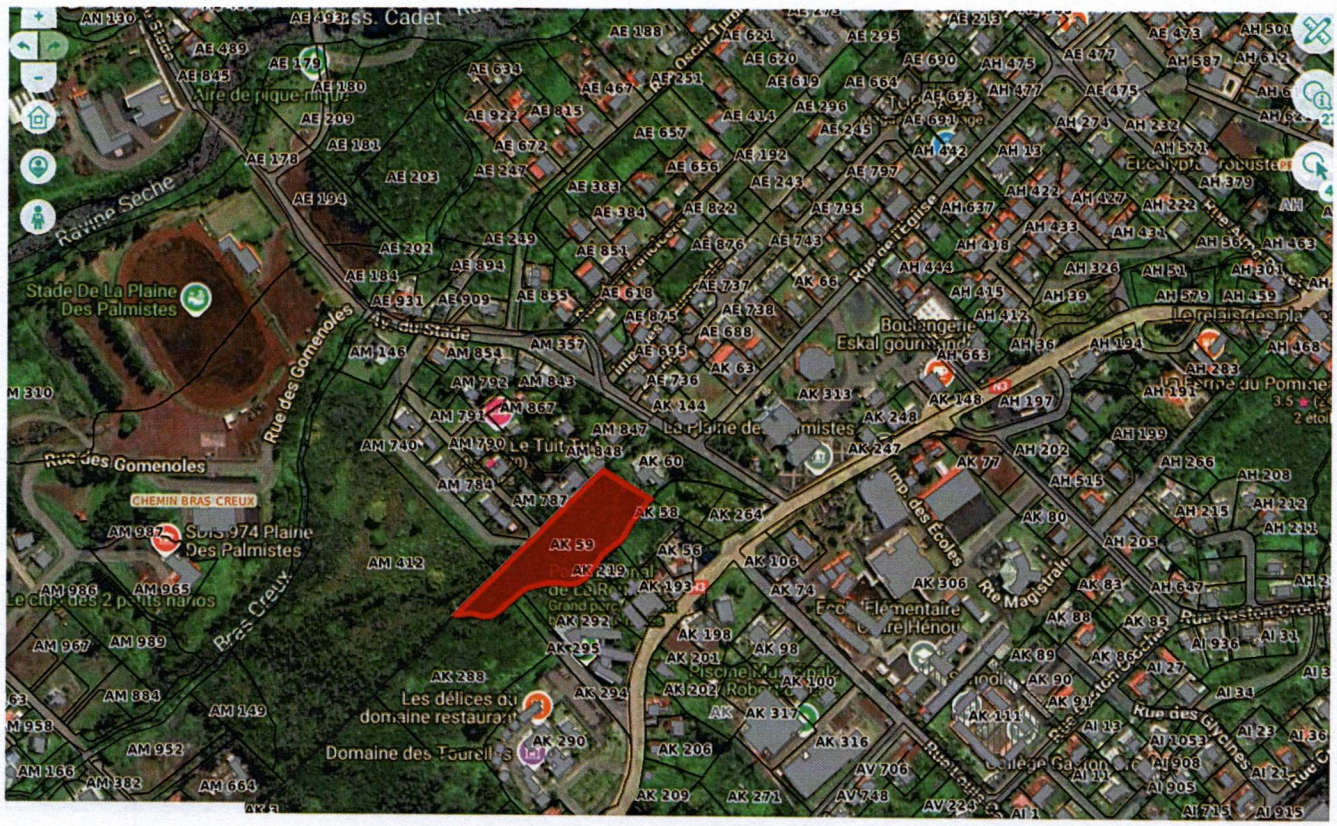

Plan de situation du terrain AK 59- parcelle mère

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM09-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

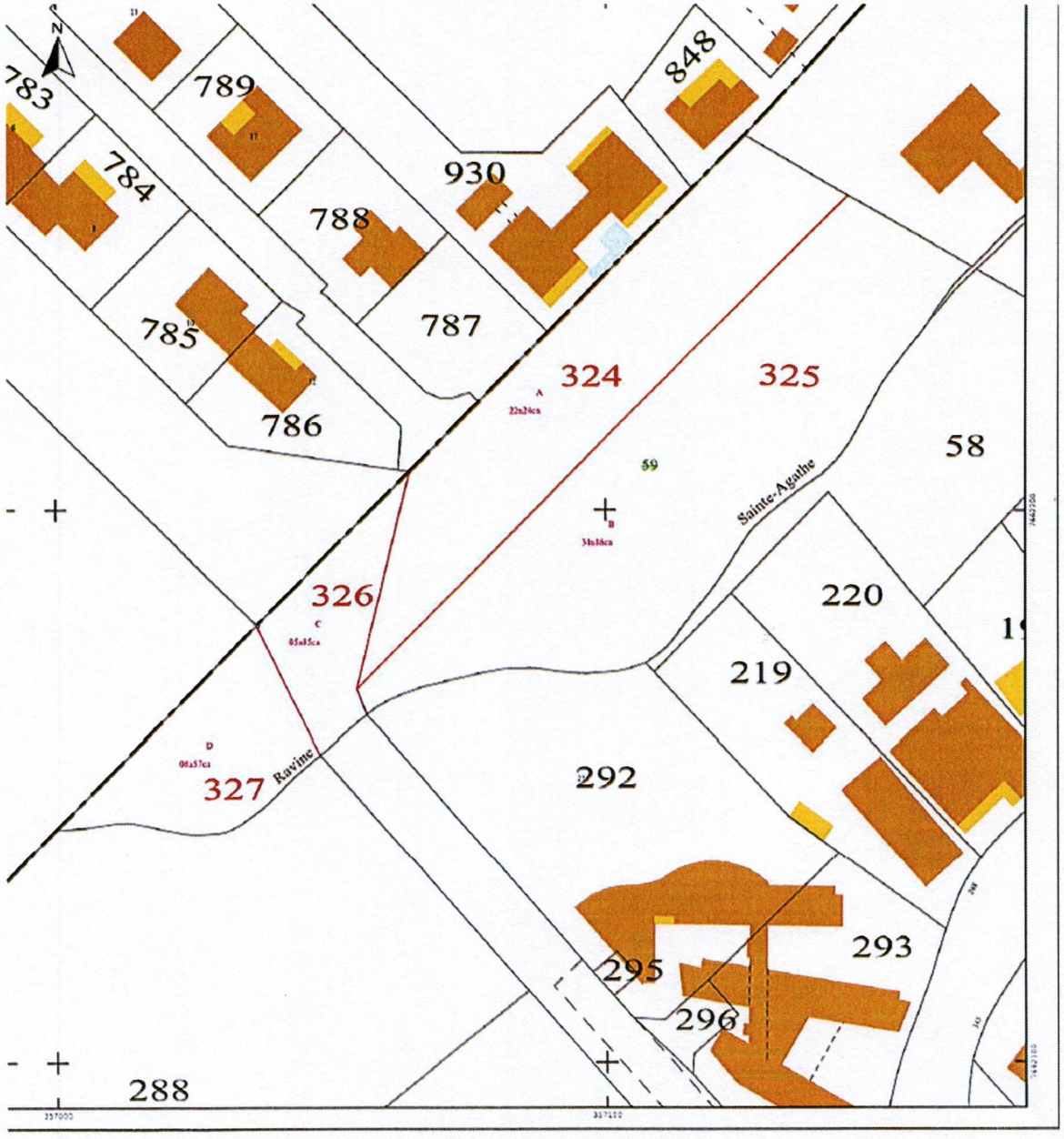

PLAN DE DIVISION AK 59

La parcelle AK 326 qui sera conservée dans le domaine communal servira de servitude de passage de voie et de réseaux.

Après l'avis des Domaines en date du 19 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal de valider la vente de la parcelle AK 324 au prix de 202 664 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Au-delà du délai de 6 mois de réalisation de la vente précitée, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM09-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **5 contres** (Frédéric AZOR, Joseph Luçay CHEVALIER, Érick BOYER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession de la parcelle référencée AK 324 à la SAS TUIT-TUIT au prix de 202 664 € pour environ 2200 m², aux conditions susnommées,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

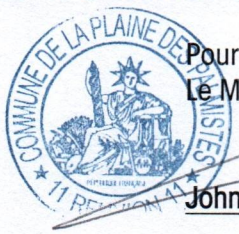

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny **PAYET**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20250630-DCM09-300625-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025